



Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Date d'émission: 2016-05-26 Date de révision: 2023-09-29 Remplace la fiche: 2016-05-26 Version: 7.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Feliway® Classic Spray - 2810

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit apaisant pour chats.
Utilisation Professionnelle et Consommateur.
Le produit est pulvérisé sur les meubles, le panier et la caisse de transport ou d'hospitalisation.
Le volume par application varie de 120µL à 140µL.

1.3. Fournisseur

Fournisseur
Ceva Santé Animale
10 Avenue de la Ballastière
Libourne, 33500
FRANCE
T +33 (0)5 57 55 40 40 - F +33 (0)5 57 55 41 10
contact@ceva.com - <http://www.ceva.com>

Fournisseur
Ceva Animal Health
150 Research Lane, Suite 225
Guelph ON N1G 4T2
CANADA
T 1-800-510-8864
service.canada@ceva.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
USA	CHEMTREC		+1 800-424-9300	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locales et nationales

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Éthanol; alcool éthylique	-	n° CAS: 64-17-5	≥ 85	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2B, H320
Acide pimelique	-	n° CAS: 111-16-0	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
Acide azelaique	-	n° CAS: 123-99-9	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation légère.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Nausées. Maux de tête.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas respirer les fumées. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Supprimer toute source d'ignition.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. En cas de déversement important : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Éliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Supprimer toute source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Matières incompatibles : Acides forts. Oxydants puissants.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol (Ethyl alcohol)
OEL TWA	1880 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl alcohol (Ethanol)
VECD (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Notations et remarques	URT irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL TWA [ppm]	1000 ppm
OEL STEL [ppm]	1250 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL TWA [ppm]	1000 ppm
OEL STEL [ppm]	1250 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2023
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanol
OEL TWA [ppm]	1000 ppm
OEL STEL [ppm]	1250 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:				
Gants de protection. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante ISO 374-1				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.2 mm	
Gants de protection	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.3 mm	

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité étanches

Protection de la peau et du corps:

Manipulation du produit en grande quantité : Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

En cas de dépassement des limites d'exposition : Appareil respiratoire avec filtre

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 78 – 78,5 °C (Ethanol)
Point d'éclair	: 13 °C (Ethanol)
Température d'auto-inflammation	: 363 – 425 °C (Ethanol)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: 5,9 kPa (20°C)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: 3,3 – 19 vol % (Ethanol)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: À notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Liquide et vapeurs très inflammables. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.
Conditions à éviter	: Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Sources d'ignition.
Matières incompatibles	: Acides forts. Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide pimelique (111-16-0)

DL50 orale rat	7000 mg/kg
----------------	------------

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

DL50 orale rat	10470 mg/kg (méthode OCDE 401)
----------------	--------------------------------

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	124,7 mg/l/4h (méthode OCDE 403)
---------------------------------	----------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide pimelique (111-16-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3156 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 408)
-----------------------------	--

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1730 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 408)
-----------------------------	--

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Nausées. Maux de tête.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.
--------------------	--

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

CL50 poisson 1	14200 mg/l/96h (Pimephales promelas (US EPA E03-05))
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l/48 h (Ceriodaphnia dubia (ASTM E729-80))
Algues ErC50	275 mg/l/72 h ((Chlorella vulgaris) (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 201))
NOEC chronique poisson	250 mg/l (120 heures) (Danio rerio (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 212))
NOEC chronique crustacé	9,6 mg/l (9 jours) (Daphnia magna (puce d'eau) (données publiées))
NOEC chronique algues	11,5 mg/l/72 h ((Chlorella vulgaris) (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 201))
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,35 (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 107)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,2 (Handbook)

12.2. Persistance et dégradabilité

Feliway® Classic Spray - 2810

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,93 – 1,67 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,99 g O ² /g substance
Biodégradation	75 % (20 jours (données publiées))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,35 (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 107)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,2 (Handbook)

12.4. Mobilité dans le sol

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,2 (Handbook)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,35 (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 107)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Indications complémentaires : Vider complètement les emballages avant élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1170	1170	1170	1170
14.2. Désignation officielle pour le transport			
ÉTHANOL EN SOLUTION	Ethanol solutions	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	Ethanol solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3 	3 	3 	3 
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

- UN-No. (TDG) : UN1170
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L
Quantités exemptées (TDG) : E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 127

DOT

- N° ONU (DOT) : UN1170

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: 24 - Alcoholic beverages containing more than 70 percent alcohol by volume must be transported as materials in Packing Group II. Alcoholic beverages containing more than 24 percent but not more than 70 percent alcohol by volume must be transported as materials in Packing Group III. IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 4b, 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 202
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 144
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citerne (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citerne (IMDG)	: TP1
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-D - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Delta – LIQUIDES INFLAMMABLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
N° GSMU	: 127

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Disposition particulière (IATA)	: A3, A58, A180
Code ERG (IATA)	: 3L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Feliway® Classic Spray - 2810

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont listées dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide pimelique (111-16-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide azelaique (123-99-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Feliway® Classic Spray - 2810

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit figurent à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environmental Protection Agency)

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont listées dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Acide pimelique (111-16-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Acide azelaique (123-99-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	05-26-2016
Date de révision	:	09-29-2023
Remplace la fiche	:	05-26-2016

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency. Fiche(s) toxicologique(s) de l'INRS n° 48.

Feliway® Classic Spray - 2810

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Textes complets des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.